

**UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE... C'EST VOTRE DROIT!**

Dans le milieu de la santé en particulier, l'Employeur se soucie peu des lois et des normes en ce qui a trait à la santé et la sécurité des travailleurs. Par ailleurs, les formations professionnelles, collégiales et universitaires pour notre catégorie d'emploi ne donnent pas ce volet de formation.

Donc, la Centrale des syndicats du Québec, en collaboration avec la CNESST, donnent aux représentants syndicaux responsables de la santé et sécurité du travail, de la formation dans le but de vous épauler face à cette problématique avec l'Employeur.

Le **SIIAL-CSQ** a également des conseillers, qui par leur formation en relation du travail, connaissant les obligations de l'Employeur en matière de santé et sécurité au travail. Ils sont là pour vous accompagner dans les litiges avec l'Employeur pour les blessures occasionnées lors de votre prestation de travail, notamment appelé des lésions professionnelles.

Souvent, on croit que dénoncer des conditions de travail inacceptables ne changera rien, mais c'est **FAUX**... L'Employeur est dans l'obligation de se conformer à la loi sur la santé et la sécurité au travail. Dans le cas contraire, l'inaction de l'Employeur peut l'amener à devoir s'expliquer devant les chambres criminelle et pénale du système de justice.

Par ailleurs, au cours des deux dernières années, le **SIIAL-CSQ** a déposé six plaintes à la CNESST dans des dossiers visant la Psychiatrie. Parmi ces plaintes, deux d'entre elles concernaient des agressions physiques majeures, faites par des patients à l'endroit de nos membres. Ces deux dossiers ont été déposés aux services juridiques de la CNESST, car le CISSS de Laval ne s'est pas conformé aux exigences de l'inspecteur.

À titre d'exemple, le CISSS de Laval a, tout récemment, été reconnu coupable à deux reprises par le Tribunal de passer outre les correctifs exigés par l'inspecteur de la CNESST dans le dossier de la psychiatrie interne à la Cité de la Santé.

La première plainte s'est soldée par l'Employeur reconnaissant ses torts et plaidant coupable devant le Tribunal. Il a par conséquent été mis à l'amende et a également eu une tache permanente à son dossier auprès de la CNESST.

Quant au deuxième cas, il sera entendu par le Tribunal vers la mi-octobre 2018.

Ainsi, il est important de continuer à remplir des rapports d'incident-accident et les formulaires de situations dangereuses, afin de nous permettre de vous aider. Pour ce faire, nous vous demandons de toujours remplir un formulaire même lorsque cela vous semble banal et de nous le faire parvenir par télécopieur au 450 686-6012.

ENSEMBLE... Nous pouvons changer les choses...!!!

Solidairement,

Déreck Cyr, vice-président
Responsable du dossier SST

LE POULS DU SIIAL-CSQ

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Octobre, déjà!

Même si la saison des vacances s'est terminée depuis quelques semaines seulement, au **SIIAL-CSQ** les dossiers d'importances sont déjà bien entamés.

Négociation des dispositions locales

Commençons par la **négociation des dispositions locales**. Nous avons jusqu'au 30 septembre pour conclure une entente avec l'Employeur, chose qui s'est avérée **impossible à réaliser**.

Malgré la bonne volonté du **SIIAL-CSQ** et le travail acharné de l'équipe de négociation, les demandes de récupérations de l'Employeur étaient tellement déraisonnables qu'elles auraient constitué un net recul pour les conditions de travail déjà difficiles de l'ensemble des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval.

À ce stade, il est difficile de prédire à quelle vitesse se franchiront les prochaines étapes. Je vous invite donc à être attentives à toutes nos communications dans les semaines à venir afin de demeurer à jour sur l'avancement de la négo locale.

Dossier surcharge de travail RCNE

Le dossier sur la surcharge de travail au RCNE, quant à lui, suit son cours. Une première rencontre de médiation a eu lieu, il y a quelques jours à peine. Le rôle du médiateur est de permettre aux parties de mettre en place des solutions concrètes, réalistes, efficaces et durables permettant aux infirmières et infirmières auxiliaires d'offrir des soins de qualité tout en respectant les exigences reliées à leurs ordres professionnels. À défaut d'une entente, la procédure de grief sera lancée.

« Élections provinciales 2018 »

Nous ne pouvons passer sous silence l'élection d'un nouveau gouvernement, il y a quelques semaines à peine... Au cours des dernières années, le réseau de santé public s'est grandement détérioré en grande partie à cause des mesures d'austérités mises en place par le dernier gouvernement.

Il est impératif que ce gouvernement comprenne que pour offrir à la population les soins et les services nécessaires, le financement doit être à la hauteur des promesses faites en campagne électorale. Le système de santé a besoin d'abord et d'avant tout, de personnel qualifié et en nombre suffisant. On doit mettre fin à la pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'au temps supplémentaire obligatoire. Nous devons aussi mettre fin à la violence et au harcèlement que vivent les travailleurs de la santé.

Le **SIIAL-CSQ** lance donc une invitation à ce nouveau gouvernement pour la mise en place de mesures pour corriger la surcharge et la détresse vécues par les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires.

Je vous souhaite un bon retour automnal et je vous assure que toute l'équipe du **SIIAL-CSQ** est prête pour cette nouvelle année qui une fois encore s'annonce remplie de défis!

Isabelle Dumaine

SOMMAIRE

Mot de la présidente	1
Un mot de la présidente de la FSQ	2
Procédure pour la réponse aux membres	2
Changement de la loi sur les normes du travail	3
Semaine de l'inhalothérapeute	3
Conseil d'administration du SIIAL-CSQ	3
Tableaux syndicaux	3
Un milieu de travail sécuritaire... c'est votre droit	4



Le Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)



Fédération de la Santé du Québec



Courriel

directiongenerale@siial.com

Site Web

www.siial.com

Téléphone

(450) 686-6871

Télécopieur

(450) 686-6012

Facebook [siialcsq](https://www.facebook.com/siialcsq)

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FSQ

Un bonjour automnal!

Déjà l'automne qui arrive et qui apporte, avec les températures plus froides, un nouveau gouvernement entré en fonction, le 2 octobre 2018!

La FSQ a profité de la période électorale pour lancer sa campagne 100 jours pour la Santé! Nous surveillerons, questionnerons et critiquerons les décisions de ce gouvernement dans les 100 premiers jours de son mandat. Nous avons quatre demandes qui n'attendent qu'à être réalisées pour améliorer vos conditions de travail au quotidien. Nous sommes actives et vigilantes.

Je veux aussi vous sensibiliser à un autre enjeu qui devrait connaître un dénouement dans un avenir rapproché. La firme qui avait le mandat de faire l'analyse prospective de la profession d'infirmière devrait, sous peu, rendre public son rapport. Est-ce que la profession d'infirmière demeurera de niveau collégial (DEC) ou demandera maintenant un diplôme universitaire (BAC). Cet enjeu est primordial dans la conjoncture actuelle de pénurie, de temps supplémentaire obligatoire et d'épuisement du personnel. Je vous rappelle que la FSQ a pris position en 2011. Pour nous, il est clair que le niveau collégial est le diplôme requis pour exercer la profession d'infirmière et nous maintenons cette position. Nous constatons que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et des représentantes de certaines universités intensifient leur message pour exiger le BAC pour les infirmières. Notamment, à la CSQ, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) appuient le statu quo en regard de la formation des infirmières. Dès que l'issue de cette recherche sera rendu public, soyez assurées que nous vous tiendrons informées et ferons les représentations nécessaires. Forte de votre appui et porteuse de notre mandat de bien vous représenter.

En toute solidarité, je vous adresse mes salutations syndicales.

Claira Montour
Présidente FSQ

PROCÉDURE POUR LA RÉPONSE AUX MEMBRES :

Pour toutes questions en lien avec la convention collective, nous vous invitons à contacter :

À l'hôpital Cité de la Santé

Annick Masson, responsable de la réponse aux membres

Local : SS-22

Téléphone : 450 975-5564 ou poste : 55564 à l'interne

Tous les autres sites du CISSS de Laval (CHSLD, CLSC, HJR, CRDITED, CARCÉRAL, CENTRE JEUNESSE)

Louise Beaulieu, responsable de la réponse aux membres

NOUVEAU Bureau syndical au CARL

1515, boul. Chomedey à Laval, local : S-135

Téléphone : 450 978-8300, faite le 1 et ensuite le poste : 18412

*Laissez un message sur la boîte vocale au besoin et elles vous retourneront votre appel dès que possible.

*Nous vous invitons à consulter l'horaire sur leurs portes et sur leurs boîtes vocales.

CHANGEMENT DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Le 12 juin dernier, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 176 modifiant certaines dispositions de la *Loi sur les normes du travail*. Sous réserve de certaines exceptions précises, cette loi, étant d'ordre public, s'applique à l'ensemble des travailleurs et travailleuses œuvrant au Québec, qu'ils soient syndiqués ou non.

Une bonne partie de ces changements sont déjà entrés en vigueur depuis le 12 juin dernier. Le reste des mesures auront force de loi dès le 1^{er} janvier prochain.

Afin de connaître quels sont les changements apportés, nous vous invitons à consulter ce lien :

<http://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/campagnes/normes/Pages/campagne-normes.aspx>

N'oubliez pas que vous pouvez nous joindre avec plaisir par téléphone, courriel, Facebook ou encore via notre site web pour toute question en lien avec vos droits et vos conditions de travail.

Salutations,

L'équipe des relations du travail du SIIIAL-CSQ



SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE

21 AU 27 OCTOBRE 2018

ON VOUS REMERCIE POUR VOTRE BEAU TRAVAIL!

Le SIIIAL-CSQ désire souligner cette semaine en vous offrant un repas.

LE 29 OCTOBRE 2018

Veillez inscrire votre nom sur les feuilles disponibles dans votre salle à café au plus tard le 22 octobre 2018.

BIENVENUE À TOUTES !!!



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIIIAL-CSQ



Isabelle Dumaine
Présidente



Déreck Cyr
Vice-président
Responsable SST



France Robichaud
Secrétaire-trésorière



Marie-Josée Duval
Consolidation –
Mobilisation



Karine Miousse
Relations du travail



Nouria Kaced
Négociation



Christine Fortin
Comité surcharge de
travail
Comités spéciaux



TABLEAUX SYNDICAUX

Nous vous invitons à consulter en tout temps les différents tableaux syndicaux.

Vous y trouverez tous les événements syndicaux à venir.